

CA11 08 0539

Séance générale du Conseil d'arrondissement de Saint-Laurent, convoquée selon la loi et tenue à la salle du Conseil située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, le mardi 2 août 2011, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Le maire d'arrondissement : Alan DeSousa

Les conseillers de Ville : Aref Salem

Francesco Miele

Le conseiller d'arrondissement : Maurice Cohen

formant le quorum et siégeant sous la présidence du maire d'arrondissement, Alan DeSousa, et en présence de Me Isabelle Bastien, avocate, agissant à titre de secrétaire.

Le maire d'arrondissement demande un instant de recueillement.

CA11 08 0540

Soumis l'ordre du jour de la séance générale du 2 août 2011.

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de la séance générale du 2 août 2011, tel que modifié, en retirant les points 40.13, 40.14 et 40.15, en corrigeant le point 40.25 afin que l'adresse se lise comme étant le 825, boulevard Décarie, et en ajoutant en affaires nouvelles le point 60.02 a) relatif à la création de quatre postes de stagiaires dans le cadre du Programme de parrainage professionnel pour une durée de vingt-sept semaines à compter de la mi-septembre (sommaire décisionnel 1113950019).

ADOPTÉ.

CA11 08 0541

Dépôt par le secrétaire d'arrondissement du procès-verbal de correction de la résolution numéro CA11 080414 adoptée à la séance générale du Conseil d'arrondissement du 7 juin 2011.

Soumis procès-verbal de la séance générale du 5 juillet 2011.

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- De prendre acte du dépôt par le secrétaire d'arrondissement du procès-verbal de correction de la résolution numéro CA11 080414 adoptée à la séance générale du Conseil d'arrondissement du 7 juin 2011.
- 2.- D'adopter le procès-verbal de la séance générale du 5 juillet 2011 du Conseil d'arrondissement.

ADOPTÉ.

CA11 08 0542

Première période de questions du public, à 19 h 35

Aucune question n'a été posée.

CA11 08 0543

Soumis sommaire décisionnel numéro 1114378017 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour les travaux d'aménagement de l'espace vert entourant le lac E dans le secteur Bois-Franc, à l'est du boulevard Cavendish.

Le 2 août 2011

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction des services administratifs, pour le compte de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour les travaux d'aménagement de l'espace vert entourant le lac E dans le secteur Bois-Franc, à l'est du boulevard Cavendish.

ADOPTÉ.

CA11 08 0544

Soumis sommaire décisionnel numéro 1115195014 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour les travaux de réfection partielle de la rue Vérité.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction des services administratifs, pour le compte de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour les travaux de réfection partielle de la rue Vérité.

ADOPTÉ.

CA11 08 0545

Soumis sommaire décisionnel numéro 1114378016 relatif aux travaux de réfection de la clôture du parc Petit.

ATTENDU la demande d'un citoyen pour l'ajout d'une clôture et le prolongement de la clôture existante au parc Petit pour son projet de garderie au 1805, rue Poirier;

ATTENDU les exigences du ministère de la Famille quant à la présence d'une aire de jeux à moins de 500 mètres d'une garderie et aux normes de sécurité exigées, dont l'ouverture d'une clôture n'excédant pas 5 mètres;

ATTENDU qu'afin de répondre aux critères, il y aurait lieu de diminuer l'ouverture de la clôture située sur la rue Poirier en effectuant un ajout et un prolongement à la clôture déjà existante;

ATTENDU la lettre d'engagement du citoyen du 11 juillet 2011 jointe au présent sommaire confirmant que la totalité des dépenses liées à ce projet seront à sa charge;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser des travaux de réfection de la clôture du parc Petit pour répondre aux normes d'implantation d'une garderie à proximité du parc, les dépenses étant à la charge de monsieur Dominic Marrone et de la garderie l'Académie des Petits Anges.

ADOPTÉ.

CA11 08 0546

Soumis sommaire décisionnel numéro 1110465009 relatif à l'octroi d'un contrat pour la réalisation d'un plan d'action pour la gestion intégrée et l'entretien des infrastructures et des équipements du Bassin de la Brunante – Demande de soumissions 11-523.

Le 2 août 2011

ATTENDU que le nom du soumissionnaire, le prix soumis et la note finale obtenue sont les suivants:

SOUMISSIONNAIRE	MONTANT	NOTE
Genivar inc.	91 140 \$	14,83

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **Genivar inc.** le contrat pour la réalisation d'un plan d'action pour la gestion intégrée et l'entretien des infrastructures et des équipements du Bassin de la Brunante, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 4 juillet 2011, totalisant la somme de 91 140 \$, sous la supervision de la Division des études techniques, planification et environnement de la Direction des travaux publics.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier - CTA1110465009 : 87 140 \$) :

6430.3008010.801150.01909.57201.000000.0000.103044.000000.98001.00000

ADOPTÉ.

CA11 08 0547

Soumis sommaire décisionnel numéro 1110069005 relatif à l'octroi d'un contrat pour les services professionnels d'un laboratoire pour le contrôle qualitatif des travaux de construction de la Bibliothèque du Boisé - Demande de soumissions 11-002.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires, les prix soumis et les notes finales obtenues par chacun d'eux sont les suivants:

SOUMISSIONNAIRE	MONTANT	NOTE
Les Services exp inc.	135 202,77 \$	9,42
Sogevem Associés Experts Conseils ltée - Le Groupe Solroc	135 422,37 \$	8,86
Groupe Qualitas inc.	177 050,61 \$	7,55
Labo S.M inc.	175 309,50 \$	7,34
Groupe ABS inc.	73 661,17 \$	rejeté

ATTENDU que la soumission de Groupe ABS inc. a été rejetée à l'ouverture de prix conformément à l'article 2.1 du devis;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **Les Services exp inc.** le contrat pour les services professionnels d'un laboratoire pour le contrôle qualitatif des travaux de construction de la Bibliothèque du Boisé aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 22 juillet 2011, totalisant la somme de 135 202,77 \$, sous la supervision de la Division des projets nouvelle bibliothèque et complexe sportif de la Direction d'arrondissement.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier - CTA1110069005 : 129 268,92 \$) :

6430.301001.801150.07231.54390.000000.0000.127263.000000.22040.00000

ADOPTÉ.

CA11 08 0548

Soumis sommaire décisionnel numéro 1114641020 relatif à l'octroi d'un contrat pour les travaux de réfection des réseaux d'aqueduc, d'égouts et de chaussée sur une partie des rues Cardinal, Barré et De La Sorbonne - Demande de soumissions 11-042.

Le 2 août 2011

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUMISSIONNAIRE	MONTANT
Doncar Construction inc.	3 157 579,49 \$
Pavages D'Amour inc.	3 522 561,00 \$
Construction Garnier ltée	3 958 228,42 \$ (corrigé)
TGA Montréal inc.	4 085 225,19 \$ (corrigé)

ATTENDU que les erreurs corrigées dans les prix des soumissions de Construction Garnier ltée et de TGA Montréal sont des erreurs d'arrondis et de calcul ;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- De recommander au Conseil municipal d'octroyer à la firme **Doncar Construction inc.** le contrat pour les travaux de réfection des réseaux d'aqueduc, d'égouts et de chaussée sur une partie des rues Cardinal, Barré et De La Sorbonne, au prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 25 juillet 2011, totalisant la somme de 3 157 579,49 \$, sous la supervision de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Saint-Laurent.
- 2.- De recommander au Conseil municipal d'autoriser une dépense de 2 654 042,37 \$ taxes incluses, représentant 84,05 % du coût total du contrat pour les travaux de réfection des réseaux d'aqueduc, d'égouts sanitaire et de chaussée sur une partie des rues Cardinal, Barré et De La Sorbonne, et d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.
- 3.- D'autoriser une dépense de 503 537,12 \$ taxes incluses représentant 15,95 % du coût total du contrat pour les travaux de trottoir, de bordure et de réparation sur une partie des rues Cardinal, Barré et De La Sorbonne, conditionnellement à l'octroi du contrat par le Conseil municipal et d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel, cette portion de la dépense étant entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ.

CA11 08 0549

Soumis sommaire décisionnel numéro 1110699003 relatif à une entente avec la Société en commandite Stationnement de Montréal pour la gestion du stationnement tarifé.

ATTENDU la résolution numéro CA07 080179 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 6 mars 2007 et approuvant le projet d'entente avec la Société en commandite Stationnement de Montréal pour la gestion du stationnement tarifé dans l'arrondissement, à compter du 1^{er} novembre 2006;

ATTENDU qu'il y a lieu d'ajouter plus de trente nouveaux espaces tarifés sur les rues De l'Église, Ouimet et Saint-Germain, et des espaces du stationnement de la bibliothèque du Vieux Saint-Laurent;

ATTENDU qu'il y a lieu de réviser l'entente initiale avant de procéder à l'implantation des nouveaux espaces afin d'ajuster les frais de service selon les revenus annuels générés depuis la signature de l'entente;

ATTENDU que, avec l'ajout de nouveaux espaces tarifés en 2011, les revenus annuels devraient dépasser 250 000 \$;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

Le 2 août 2011

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'approuver le projet d'entente avec la Société en commandite Stationnement de Montréal pour la gestion du stationnement tarifé dans l'arrondissement, prenant effet à compter du 3 août 2011.

ADOPTÉ.

CA11 08 0550

Soumis sommaire décisionnel numéro 1113231028 relatif à la signature d'une entente pour la réalisation d'un concept d'aménagement écologique des espaces publics dans le développement résidentiel Le Challenger.

ATTENDU l'entente signée le 13 septembre 2010 avec le promoteur Les Développements Jean Gascon inc. prévoyant la répartition des coûts des infrastructures en vertu de la réglementation applicable;

ATTENDU que l'arrondissement souhaite bonifier le concept d'aménagement en y ajoutant certaines exigences de façon à ce que celui-ci s'exécute selon le respect des principes de développement durable et intègre des options d'aménagement écologique pour les espaces publics du projet de développement;

ATTENDU que la réalisation du projet d'aménagement requis par l'arrondissement nécessite l'ajout de certains travaux non prévus dans les plans et devis initiaux;

ATTENDU que l'arrondissement assumera la totalité des coûts des travaux estimés à 258 000 \$ et les frais d'honoraires professionnels estimés à 24 000 \$ avant taxes;

ATTENDU qu'il y a lieu de signer une entente confirmant l'engagement du promoteur à exécuter les travaux d'aménagement exigés par l'arrondissement et que le coût desdits travaux lui seront remboursés par l'arrondissement;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1. D'approuver le projet d'entente avec Les Développements Jean Gascon inc. pour la réalisation d'un concept d'aménagement écologique des espaces publics dans le développement résidentiel Le Challenger situé dans le Nouveau Saint-Laurent.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1113231028 : 307 000 \$) :
6430.9500998.801150.07165.57201.000000.0000.137390.000000.15010.00000
- 3.- D'autoriser le maire ou le maire suppléant à signer, pour et au nom de l'arrondissement de Saint-Laurent, ladite entente.

ADOPTÉ.

CA11 08 0551

Soumis sommaire décisionnel numéro 1110299028 relatif à une demande de subvention du Centre des femmes de Saint-Laurent pour l'année 2011.

ATTENDU les critères d'admissibilité du programme des dons, octrois et subventions;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder une subvention de 8 000 \$ au Centre des femmes de Saint-Laurent pour l'année 2011.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1110299028: 8 000 \$) :
2430.0010000.304748.05803.61900.016491.0000.000000.000000.00000.00000

ADOPTÉ.

Le 2 août 2011

CA11 08 0552

Soumis sommaire décisionnel numéro 1110299029 relatif à une demande de subvention du Centre Soutien Jeunesse de Saint-Laurent pour l'année 2011.

ATTENDU les critères d'admissibilité du programme des dons, octrois et subventions ;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1.- D'accorder une subvention de 3 700 \$ au Centre Soutien Jeunesse de Saint-Laurent pour l'année 2011.

2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier - CTA1110299029 : 3 700 \$) :

2430.0010000.304748.05803.61900.016491.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

CA11 08 0553

Soumis sommaire décisionnel numéro 1110299030 relatif à un don à la Fondation du cégep du Vieux-Montréal dans le cadre de l'Opération Nez Rouge 2011.

ATTENDU les critères d'admissibilité du programme des dons, octrois et subventions ;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1.- D'autoriser un don de 300 \$ à la Fondation du cégep du Vieux-Montréal dans le cadre de l'Opération Nez Rouge 2011.

2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier - CTA1110299030: 300 \$) :

2430.0010000.304748.05803.61900.016491.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

CA11 08 0554

Soumis sommaire décisionnel numéro 1110664003 relatif à l'octroi d'une commandite pour le tirage organisé par la Congrégation Beth Ora au profit de la Fondation de l'Hôpital de Montréal pour enfants à titre de *Partenaire pour la vie*.

ATTENDU que l'Hôpital de Montréal pour enfants est l'un des deux seuls hôpitaux pédiatriques à Montréal desservant les jeunes patients de Saint-Laurent;

ATTENDU que la Congrégation Beth Ora est un organisme très engagé qui joue un rôle important dans la communauté laurentienne;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1.- D'accorder une commandite de 500 \$ pour le tirage organisé par la Congrégation Beth Ora au profit de la Fondation de l'Hôpital de Montréal pour enfants à titre de *Partenaire pour la vie*.

2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier - CTA1110664003 : 500 \$) :

2430.0010000.304748.05803.61900.016491.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

Le 2 août 2011

CA11 08 0555

Dépôt par le directeur d'arrondissement du rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs et ses amendements (sommaire décisionnel 1112314006).

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De prendre acte du rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués entre le 29 juin et le 26 juillet 2011, incluant les virements de crédits et les demandes de paiement et les listes des bons de commande de moins de 25 000 \$ et de 25 000 \$ en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements.

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil prie le secrétaire de le déposer aux archives.

ADOPTÉ.

CA11 08 0556

Soumis sommaire décisionnel numéro 110664004 relatif à la délégation des membres du conseil à divers événements.

ATTENDU que les divers événements et activités auxquels participent les membres du conseil leur permettent d'être près des citoyens et à leur écoute pour mieux répondre à leurs besoins;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'autoriser une délégation des membres du Conseil intéressés et des membres de la direction intéressés, accompagnés, le cas échéant, de représentants du milieu, à participer aux événements suivants :

Tournoi de golf de la Chambre de commerce

et d'industrie de Saint-Laurent

Elm Ridge Country Club

Le 12 septembre 2011

1 quatuor à 1 000 \$ et 7 soupers à 100 \$ plus taxes

1 936,75 \$

2.- D'autoriser le remboursement des dépenses afférentes.

3.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA110664004 : 1 851,75 \$) :

2430.0010000.304748.01101.56590.000000.0000.000000.000000.000000.00000

ADOPTÉ.

CA11 08 0557

Soumis sommaire décisionnel numéro 1114152030 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 9191, boulevard Cavendish dans les zones B14-021 et B15-141 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet d'autoriser l'agrandissement d'un bâtiment commercial dont le quai de chargement est en cour avant.

ATTENDU qu'à l'item 5. a) du procès-verbal de la séance tenue le 6 juillet 2011, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20110701);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 16 juillet 2011 dans le journal Les Nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas objectés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

Le 2 août 2011**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 9191, boulevard Cavendish dans les zones B14-021 et B15-141 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet d'autoriser l'agrandissement d'un bâtiment commercial dont le quai de chargement est en cour avant, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les travaux donnant effet à cette dérogation mineure doivent être terminés dans un délai d'un an à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.

CA11 08 0558

Soumis sommaire décisionnel numéro 1114152031 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 4370, place Yves-Gaucher dans la zone H07-012 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet d'autoriser la construction d'une habitation unifamiliale isolée dont les matériaux de revêtement extérieur ne respectent pas toutes les normes applicables.

ATTENDU qu'à l'item 5. b) du procès-verbal de la séance tenue le 6 juillet 2011, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20110702);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 16 juillet 2011 dans le journal Les Nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas objectés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 4370, place Yves-Gaucher dans la zone H07-012 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet d'autoriser la construction d'une habitation unifamiliale isolée dont les matériaux de revêtement extérieur ne respectent pas toutes les normes applicables, soit le revêtement de bois torréfié au-dessus de l'entrée et le revêtement de panneau de verre tympan comme accent entre les fenêtres et entre la toiture et le corps du bâtiment, tel que représenté sur les plans soumis le 18 juillet 2011.

Les travaux donnant effet à cette dérogation mineure doivent être terminés dans un délai d'un an à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.

CA11 08 0559

Soumis sommaire décisionnel numéro 1114152032 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 2480, place des Nations dans la zone C08-039 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet d'autoriser la construction d'une habitation multifamiliale dont le stationnement et le revêtement extérieur ne respectent pas toutes les normes applicables.

ATTENDU qu'à l'item 5. c) du procès-verbal de la séance tenue le 6 juillet 2011, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20110703);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 16 juillet 2011 dans le journal Les Nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas objectés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

Le 2 août 2011

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 2480, place des Nations dans la zone C08-039 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet d'autoriser la construction d'une habitation multifamiliale dont le stationnement et le revêtement extérieur ne respectent pas toutes les normes applicables, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les travaux donnant effet à cette dérogation mineure doivent être terminés dans un délai d'un an à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.

CA11 08 0560

Soumis sommaire décisionnel numéro 1114152033 relatif à une demande de dérogation mineure concernant les propriétés situées aux 981-985 et 989-991, rue Tait dans la zone H15-031 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet d'autoriser la construction de deux duplex isolés dont la largeur de l'allée véhiculaire commune est inférieure au minimum requis.

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De reporter ce dossier à une séance ultérieure.

ADOPTÉ.

CA11 08 0561

Soumis sommaire décisionnel numéro 1114152035 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située aux 960 et 970, rue Crevier dans la zone H15-018 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet de régulariser, pour cette habitation multiplex, l'empiètement d'une galerie dans la marge avant et la localisation du stationnement intérieur au rez-de-chaussée au lieu d'un stationnement souterrain.

ATTENDU qu'à l'item 5. f) du procès-verbal de la séance tenue le 6 juillet 2011, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20110706);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 16 juillet 2011 dans le journal Les Nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas objectés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située aux 960 et 970, rue Crevier dans la zone H15-018 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet de régulariser, pour cette habitation multiplex, l'empiètement d'une galerie dans la marge avant et la localisation du stationnement intérieur au rez-de-chaussée au lieu d'un stationnement souterrain, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les travaux donnant effet à cette dérogation mineure doivent être terminés dans un délai d'un an à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.

Le 2 août 2011

CA11 08 0562

Soumis sommaire décisionnel numéro 1114152036 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située du 1490 au 1494, boulevard de la Côte-Vertu dans la zone S16-007 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet d'autoriser l'agrandissement d'un bâtiment commercial empiétant dans la marge latérale.

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De reporter ce dossier à une séance ultérieure.

ADOPTÉ.

CA11 08 0563

Soumis sommaire décisionnel numéro 1114152037 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 4510, rue Vittorio-Fiorucci dans la zone H07-012 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet de régulariser, pour cette habitation unifamiliale isolée, l'empiètement dans la marge avant.

ATTENDU qu'à l'item 5. h) du procès-verbal de la séance tenue le 6 juillet 2011, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20110707);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 16 juillet 2011 dans le journal Les Nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas objectés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 4510, rue Vittorio-Fiorucci dans la zone H07-012 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet de régulariser, pour cette habitation unifamiliale isolée, l'empiètement dans la marge avant, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

CA11 08 0564

Soumis sommaire décisionnel numéro 1114152038 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 700, avenue Sainte-Croix dans la zone C16-030 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet de régulariser, pour ce bâtiment commercial, l'empiètement dans la marge latérale.

ATTENDU qu'à l'item 5. i) du procès-verbal de la séance tenue le 6 juillet 2011, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20110708);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 16 juillet 2011 dans le journal Les Nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas objectés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 700, avenue Sainte-Croix dans la zone C16-030 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet de régulariser, pour ce bâtiment commercial, l'empiètement dans la marge latérale, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Le 2 août 2011

CA11 08 0565

Soumis sommaire décisionnel numéro 1114152039 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 5885, chemin de la Côte-de-Liesse dans la zone B15-133 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet d'autoriser, pour ce bâtiment industriel, l'installation d'une enseigne ne respectant pas toutes les normes applicables.

ATTENDU qu'à l'item 5. j) du procès-verbal de la séance tenue le 6 juillet 2011, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20110709);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 16 juillet 2011 dans le journal Les Nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas objectés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 5885, chemin de la Côte-de-Liesse dans la zone B15-133 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet d'autoriser, pour ce bâtiment industriel, l'installation d'une enseigne ne respectant pas toutes les normes applicables, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

CA11 08 0566

Soumis sommaire décisionnel numéro 1114152040 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 1860, rue Saint-Cyr dans la zone H08-063 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet de régulariser, pour cette habitation unifamiliale isolée, l'empiètement dans la marge avant.

ATTENDU qu'à l'item 5. k) du procès-verbal de la séance tenue le 6 juillet 2011, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20110712);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 16 juillet 2011 dans le journal Les Nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas objectés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 1860, rue Saint-Cyr dans la zone H08-063 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet de régulariser, pour cette habitation unifamiliale isolée, l'empiètement dans la marge avant, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

CA11 08 0567

Soumis sommaire décisionnel numéro 1114152058 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 2485, place des Nations dans la zone C08-039 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet d'autoriser la construction d'une habitation multifamiliale dont le revêtement extérieur ne respecte pas toutes les normes applicables.

ATTENDU qu'à l'item 8. a) du procès-verbal de la séance tenue le 6 juillet 2011, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20110714);

Le 2 août 2011

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 16 juillet 2011 dans le journal Les Nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas objectés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 2485, place des Nations dans la zone C08-039 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet d'autoriser la construction d'une habitation multifamiliale dont le revêtement extérieur ne respecte pas toutes les normes applicables, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

CA11 08 0568

Soumis sommaire décisionnel numéro 1114152057 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 2650, rue Jean-Gascon dans la zone H07-021 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet d'autoriser, pour cette habitation unifamiliale isolée, que la largeur de l'accès véhiculaire soit supérieure au maximum requis.

ATTENDU qu'à l'item 7. b) du procès-verbal de la séance tenue le 6 juillet 2011, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20110713);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 16 juillet 2011 dans le journal Les Nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas objectés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 2650, rue Jean-Gascon dans la zone H07-021 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet d'autoriser, pour cette habitation unifamiliale isolée, que la largeur de l'accès véhiculaire soit supérieure au maximum requis, à la condition de ne pas morceler la propriété constituée des lots numéros 1 901 062, 1 900 980 et 2 633 975, dans tel cas, la requérante devra remettre la partie de l'allée véhiculaire agrandie en verdure.

ADOPTÉ.

CA11 08 0569

Les matières faisant l'objet de ce point, lesquelles sont relatives à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'une habitation unifamiliale sur le lot 4 450 638 dans la zone H07-012 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, sont retirées de l'ordre du jour (sommaire décisionnel numéro 1114547059).

CA11 08 0570

Les matières faisant l'objet de ce point, lesquelles sont relatives à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'une habitation unifamiliale située au 4430, place Yves-Gaucher dans la zone H07-012 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, sont retirées de l'ordre du jour (sommaire décisionnel numéro 1114152024).

Le 2 août 2011

CA11 08 0571

Les matières faisant l'objet de ce point, lesquelles sont relatives à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'une habitation unifamiliale située au 3640, rue des Outardes dans la zone H07-012 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, sont retirées de l'ordre du jour (sommaire décisionnel numéro 1114152025).

CA11 08 0572

Soumis sommaire décisionnel numéro 1114152041 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement du bâtiment commercial situé au 9191, boulevard Cavendish dans les zones B14-021 et B15-141 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 6. b) de la séance tenue le 6 juillet 2011, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20110701);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1. D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement du bâtiment commercial situé au 9191, boulevard Cavendish dans les zones B14-021 et B15-141 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme;
2. Appuyer la demande du requérant auprès du Ministre des Transports pour une seconde entrée véhiculaire sur l'autoroute Transcanadienne, au sud de l'entrée existante.

Les murs extérieurs des façades et du mur latéral sont recouverts de revêtement métallique pré-peint de couleur bleue en continuité avec le matériau du bâtiment existant, ou leurs équivalents.

ADOPTÉ.

CA11 08 0573

Soumis sommaire décisionnel numéro 1114152042 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'une nouvelle habitation unifamiliale située au 4370, place Yves-Gaucher dans la zone H07-012 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 6 c) de la séance tenue le 6 juillet 2011, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20110415);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'une nouvelle habitation unifamiliale située au 4370, place Yves-Gaucher dans la zone H07-012 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis le 18 juillet 2011.

Le 2 août 2011

Les murs extérieurs des façades et du mur latéral sont recouverts de brique de type « noble » couleur nacré argent du fabricant Permacon, tandis que la toiture sera recouverte de bardeau d'asphalte de couleur noire du fabricant BP, ou leurs équivalents. Le bandeau ceinturant le bâtiment entre la toiture et les murs est recouvert de panneaux de verre tympan et la partie au-dessus de la porte d'entrée est recouverte de lattes de bois torréfiés.

ADOPTÉ.

CA11 08 0574

Soumis sommaire décisionnel numéro 1114152043 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le lotissement et la construction d'un nouveau bâtiment multifamilial situé au 2480, place des Nations dans la zone C08-039 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 6. d) de la séance tenue le 6 juillet 2011, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20110702);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le lotissement et la construction d'un nouveau bâtiment multifamilial situé au 2480, place des Nations dans la zone C08-039 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les murs extérieurs sont recouverts de briques de modèle Medium Ironspott 77 smooth normand du fabricant Endicott, de pierre taillée de modèle Adair, de couleur bleu ciel du fabricant Arriscraft et de panneaux modulaires d'aluminium de la compagnie « PANFAB », tandis que la toiture sera recouverte d'une membrane blanche, ou leurs équivalents

ADOPTÉ.

CA11 08 0575

Soumis sommaire décisionnel numéro 1114152044 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction de trois habitations bifamiliales situées du 981 au 997, rue Tait dans la zone H15-031 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De reporter l'étude de ce dossier à une séance ultérieure.

ADOPTÉ.

CA11 08 0576

Soumis sommaire décisionnel numéro 1114152045 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour des modifications extérieures au bâtiment situé aux 960 et 970, rue Crevier dans la zone H15-018 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 6. g) de la séance tenue le 6 juillet 2011, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20110705);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Le 2 août 2011

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour des modifications extérieures au bâtiment situé aux 960 et 970, rue Crevier dans la zone H15-018 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les murs des bâtiments sont recouverts de la brique existante réparée et réutilisée, la toiture reste la même que l'existante et les fenêtres et portes seront en aluminium de couleur noire ou leurs équivalents.

ADOPTÉ.

CA11 08 0577

Soumis sommaire décisionnel numéro 1114152046 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement du bâtiment commercial situé aux 1490-1494, boulevard de la Côte-Vertu dans la zone S16-007 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

Proposé par le conseiller Aref Salem ;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De reporter l'étude de ce dossier à une séance ultérieure.

ADOPTÉ.

CA11 08 0578

Soumis sommaire décisionnel numéro 1114152047 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour une ouverture sur le mur avant secondaire de cette habitation unifamiliale isolée située au 3182, rue Jean-Bouillet dans la zone H03-013 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 6. i) de la séance tenue le 6 juillet 2011, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20110706);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour une ouverture sur le mur avant secondaire de cette habitation unifamiliale isolée située au 3182, rue Jean-Bouillet dans la zone H03-013 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

CA11 08 0579

Soumis sommaire décisionnel numéro 1114152048 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation de deux enseignes pour l'établissement situé au 515, boulevard Décarie dans la zone C16-037 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 6. l) de la séance tenue le 6 juillet 2011, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20110709);

Le 2 août 2011

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation de deux enseignes pour l'établissement situé au 515, boulevard Décarie dans la zone C16-037 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

CA11 08 0580

Soumis sommaire décisionnel numéro 1114152049 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'une terrasse commerciale et d'une enseigne pour le commerce situé au 625, boulevard Décarie dans la zone C16-033 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 6. m) de la séance tenue le 6 juillet 2011, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20110710);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'une terrasse commerciale et d'une enseigne pour le commerce situé au 625, boulevard Décarie dans la zone C16-033 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

CA11 08 0581

Soumis sommaire décisionnel numéro 1114152050 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'une enseigne pour le bâtiment situé au 825, boulevard Décarie dans la zone C16-013 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 6. n) de la séance tenue le 6 juillet 2011, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20110711);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'une enseigne pour le bâtiment situé au 825, boulevard Décarie dans la zone C16-013 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

Le 2 août 2011

CA11 08 0582

Soumis sommaire décisionnel numéro 1114152051 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'une terrasse pour le commerce situé au 834, boulevard Décarie dans la zone C16-018 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 6. o) de la séance tenue le 6 juillet 2011, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20110712);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'une terrasse pour le commerce situé au 834, boulevard Décarie dans la zone C16-018 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

CA11 08 0583

Soumis sommaire décisionnel numéro 1114152052 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'une enseigne pour le commerce situé au 882, boulevard Décarie dans la zone C16-018 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 6. p) de la séance tenue le 6 juillet 2011, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20110713);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'une enseigne pour le commerce situé au 882, boulevard Décarie dans la zone C16-018 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

CA11 08 0584

Soumis sommaire décisionnel numéro 1114152053 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'une enseigne pour le commerce situé au 884, boulevard Décarie dans la zone C16-018 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 6. q) de la séance tenue le 6 juillet 2011, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20110714);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

Le 2 août 2011

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'une enseigne pour le commerce situé au 884, boulevard Décarie dans la zone C16-018 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

CA11 08 0585

Soumis sommaire décisionnel numéro 1114152054 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'une terrasse commerciale et d'un étalage extérieur pour le commerce situé au 1015, rue Décarie dans la zone C16-002 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 6. s) de la séance tenue le 6 juillet 2011, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20110716);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'une terrasse commerciale et d'un étalage extérieur pour le commerce situé au 1015, rue Décarie dans la zone C16-002 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

CA11 08 0586

Soumis sommaire décisionnel numéro 1114152055 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'une terrasse pour le bâtiment situé au 960, boulevard Décarie dans la zone C16-007 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 6. t) de la séance tenue le 6 juillet 2011, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20110717);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'une terrasse pour le bâtiment situé au 960, boulevard Décarie dans la zone C16-007 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

CA11 08 0587

Soumis sommaire décisionnel numéro 1114152056 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la modification du mur acoustique projeté sur la rue Khalil-Gibran dans la zone H18-011 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 7. a) de la séance tenue le 6 juillet 2011, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20110105);

Le 2 août 2011

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la modification du mur acoustique projeté sur la rue Khalil-Gibran dans la zone H18-011 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

CA11 08 0588

Soumis premier projet de règlement numéro RCA06-08-0020-2 modifiant le règlement numéro RCA06-08-0020 sur les usages conditionnels (sommaire décisionnel numéro 1110565004).

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'adopter tel que soumis le premier projet de règlement numéro RCA06-08-0020-2 modifiant le règlement numéro RCA06-08-0020 sur les usages conditionnels.

2.- De soumettre, conformément à la loi, le premier projet de règlement à une consultation publique le 29 août 2011, à 19 h, à la Salle du Conseil située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, au cours de laquelle le maire ou un autre membre du Conseil qu'il désignera expliquera l'objet et les conséquences de son adoption.

ADOPTÉ.

CA11 08 0589

Soumis premier projet de règlement numéro RCA08-08-0001-44 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage (sommaire décisionnel numéro 1110565005).

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.-D'adopter tel que soumis le premier projet de règlement numéro RCA08-08-0001-44 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

2.-De soumettre, conformément à la loi, le premier projet de règlement à une consultation publique le 29 août 2011, à 19 h, à la Salle du Conseil située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, au cours de laquelle le maire ou un autre membre du Conseil qu'il désignera expliquera l'objet et les conséquences de son adoption.

ADOPTÉ.

CA11 08 0590

Soumis sommaire décisionnel numéro 1113950015 relatif à la création de trois postes professionnels temporaires à la Division des ressources financières de la Direction des services administratifs.

ATTENDU que le poste de chef de la Division des ressources financières est vacant depuis le 1er janvier 2011;

ATTENDU que la structure organisationnelle est présentement en évaluation et que toutes les fonctions administratives de la Ville sont remises en questions par le biais des chantiers organisationnels;

Le 2 août 2011

ATTENDU l'évaluation de certaines tâches redistribuée aux professionnels de l'équipe;

ATTENDU que les responsabilités relèvent davantage de fonctions supérieures;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- De créer les postes professionnels temporaires suivants à la Division des ressources financières de la Direction des services administratifs :

- deux postes de conseillers en gestion des ressources financières (emploi 345210, groupe de traitement 2);
- un poste de conseiller en gestion des ressources financières - chef d'équipe (emploi 345310, groupe de traitement 3).

ADOPTÉ.

CA11 08 0591

Soumis sommaire décisionnel numéro 1113950013 relatif à la nomination d'un contremaître - voirie et signalisation à la Division de la voirie de la Direction des travaux publics.

ATTENDU les règles de dotation de la Ville de Montréal et le processus suivi pour le comblement du poste de contremaître - voirie et signalisation à la Division de la voirie de la Direction des travaux publics;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De nommer madame Véronique Nault au poste permanent de contremaître - voirie et signalisation à la Division de la voirie de la Direction des travaux publics, à compter de son entrée en fonction. Les conditions de travail sont celles prévues au cahier des Conditions et avantages des cadres administratifs de la Ville de Montréal ainsi qu'à la Politique de rémunération des cadres.

ADOPTÉ.

CA11 08 0592

Soumis sommaire décisionnel numéro 1110630015 relatif à la nomination permanente d'un d'agent technique en mécanique du bâtiment à la Division de la mécanique, des bâtiments et de l'éclairage des rues de la Direction des travaux publics.

ATTENDU les règles de dotation de la Ville et le processus suivi pour le comblement du poste d'agent technique en mécanique du bâtiment à la Division de la mécanique, des bâtiments et de l'éclairage des rues de la Direction des travaux publics;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De nommer monsieur Khalfa Bouikni de façon permanente au poste d'agent technique en mécanique à la Division de la mécanique, des bâtiments et de l'éclairage des rues de la Direction des travaux publics, à compter de son entrée en fonction, aux salaire et conditions de travail prévus à la convention collective du syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal.

ADOPTÉ.

CA11 08 0593

Soumis sommaire décisionnel numéro 1113950014 relatif à la création d'un poste permanent de secrétaire d'unité administrative à la Division urbanisme de la Direction de l'aménagement urbain et services aux entreprises.

Le 2 août 2011

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à la création d'un poste permanent de secrétaire d'unité administrative à la Division urbanisme de la Direction de l'aménagement urbain et services aux entreprises;

ATTENDU le projet de décision déléguée numéro DG2113950006 à être approuvée par le directeur général et autorisant une dérogation à la résolution numéro CE06 1129 adoptée par le Comité exécutif à sa séance du 5 juillet 2006, pour permettre la création d'un poste permanent de secrétaire d'unité administrative à la Division de l'urbanisme de la Direction de l'aménagement urbain et services aux entreprises ;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De créer un poste permanent de secrétaire d'unité administrative à la Division urbanisme de la Direction de l'aménagement urbain et services aux entreprises.

ADOPTÉ.

CA11 08 0594

Dépôt du rapport bimestriel pour les mois de mai et juin 2011 du poste de quartier 7 du Service de police de la Ville de Montréal.

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil prie le secrétaire de le déposer aux archives.

CA11 08 0595

La période des affaires nouvelles pour les membres du Conseil débute à 21 h 19

Le dossier suivant est soumis à la présente séance :

- Créer quatre postes de stagiaires dans le cadre du Programme de parrainage professionnel pour une durée de vingt-sept semaines à compter de la mi-septembre (sommaire décisionnel 1113950019).

Le conseiller Maurice Cohen remercie la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour les nombreuses activités estivales et invite la population à participer aux différentes activités tenues dans les parcs.

Le maire Alan DeSousa remercie le conseiller Maurice Cohen d'avoir agi comme maire suppléant durant son absence. Il remercie également tous les services de l'arrondissement pour les efforts déployés durant la période de canicule.

Le conseiller Aref Salem invite les citoyens à participer à la Clinique de mémoire qui aura lieu le dimanche 7 août prochain à l'église Saint-Laurent. Cette clinique, organisée par le Centre d'histoire de Montréal en collaboration avec l'arrondissement, est une occasion exceptionnelle pour les membres de la communauté de partager leur expérience de vie, leurs souvenirs et leur mémoire. Il rappelle également aux citoyens que la Fête de Saint-Laurent aura lieu le samedi 16 août prochain, de 13 h 30 à 22 h, au parc Beaudet. Aussi, de préserver le patrimoine forestier de l'arrondissement, il demande aux citoyens de signaler toute présence de l'agrile du frêne sur un terrain privé en composant le 311. Enfin, il souligne la présence des représentants du groupe C-Vert dans la salle.

Le conseiller Francesco Miele mentionne sa participation à la plantation d'arbres organisée par le groupe C-Vert et remercie tous les intervenants les appuyant.

Il informe les citoyens qu'il a eu le privilège de représenter l'arrondissement auprès de la Ville de Lethbridge. En terminant, il invite les citoyens à participer en grand nombre à la Clinique de mémoire et aux Fêtes de Saint-Laurent.

Le 2 août 2011

CA11 08 0596

Soumis sommaire décisionnel numéro 1113950019 relatif à la création de quatre postes de stagiaires dans le cadre du Programme de parrainage professionnel.

ATTENDU le Programme de parrainage professionnel (PPP) mis sur pied par la Ville de Montréal, en collaboration avec Emploi-Québec, permettant aux candidats d'acquérir une expérience de travail significative dans le secteur d'emploi associé à leur formation et visant des emplois de cols blancs et de professionnels;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- De créer quatre postes de stagiaires dans le cadre du Programme de parrainage professionnel (PPP) pour une durée de 27 semaines à compter de la mi-septembre 2011, dans les emplois suivants :
 - un chargé de communication à la Division des relations avec les citoyens de la Direction d'arrondissement (groupe de traitement 01 des professionnels);
 - deux ingénieurs junior à la Division des études techniques et de l'ingénierie et à la Division de la mécanique, des bâtiments et de l'éclairage des rues (groupe de traitement 01 des scientifiques);
 - un inspecteur en horticulture et arboriculture à la Division des études techniques, planification et environnement (groupe de traitement 11 des fonctionnaires).
- 2.- De mandater le directeur d'arrondissement pour sécuriser les argents auprès du Service du capital humain afin de finaliser le financement pour le comblement des postes.

ADOPTÉ

CA11 08 0597

Deuxième période de questions du public, de 20 h 56 à 21 h 19

Les personnes dont les noms suivent ont posé des questions :

Mademoiselle Monelle Eri Ca Nganga, du 1670, rue Deguire :

- Elle représente le groupe C-Vert Saint-Laurent qui a posé des gestes pour l'environnement lors d'un stage tenu du 27 juin au 24 juillet 2011 :
 - animation de camps de jour afin de sensibiliser des enfants au recyclage;
 - embellissement du quartier par la revitalisation de l'ancien jardin papillon et une corvée de nettoyage à la Place Benoit;
 - déplacements à vélo, etc.
- Elle demande plus de bacs de recyclage dans les rues de l'arrondissement (elle dépose une lettre).

Réponse (Alan DeSousa) : on a un programme d'installation sur une base régulière.

Monsieur James McDermott, du 2085, chemin Laval :

- La clôture du côté sud du parc à chiens est défectueuse.
- Il aimerait que l'arrondissement installe un abri au parc canin (par exemple, un vieil abribus) et un filet de protection du côté du terrain de baseball.

Réponse (Alan DeSousa) : on va étudier la question.

Madame Sofia Vriniotis, du 955, boulevard Décarie :

- L'incident du tunnel Ville-Marie, c'est l'affaire de tous. Elle demande que tous les niveaux de gouvernement soient interpellés.
- Nuit à l'image de Montréal.

Monsieur Jean-François Labelle, du 990, rue Tait :

- Problèmes d'accumulation d'eau dans son entrée charretière (il dépose un visuel). Il doit mettre des sacs de sable devant son entrée de manière préventive.

Le 2 août 2011

- Diminution des services de déneigement et balai depuis le changement de configuration (sens unique) sur Decelles.

Réponse (Alan DeSousa) : le réfère à François Lapalme pour la fréquence des balais. Intégré aux travaux sur Côte-Vertu. Faire modifications à l'entrée charretière.

CA11 08 0598

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De lever la séance à 21 h 19.

ADOPTÉ.

Maire

Secrétaire
